

BUREAUX: RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR GÉRANT J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 fr
Six mois. 27
Un an. 51

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Péghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et Co place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 22 JANVIER 1872
BULLETIN QUOTIDIEN



Cette situation inspire au rédacteur en chef de l'Univers quelques lignes bonnes à reproduire :

La crise est finie et rien n'est terminé. Voilà en deux mots l'histoire d'hier, d'aujourd'hui et de demain. M. Thiers reste ce qu'il était, un vaincu, nécessairement, unique, indispensable, tellement seul possible et tellement tout, qu'il ajoute la qualité d'impossible à toutes celles qui font qu'on ne saurait se passer de lui.

Crainte-de-Pire et Faute-de-Mieux ; entre ces deux garde-fous nous suivrons jusqu'à un terme, sans aucune allégresse, les yeux fermés, la voie épineuse qui mène où ? Personne ne le sait. Mais pour continuer de parler le langage des allégories et des moralités du moyen âge, tout le monde dira que le prochain relai s'appelle Rien-de-Bon.

Aucun trouble ne s'est encore produit dans le Midi, mais l'état des esprits donne des inquiétudes :

Le voyage de Gambetta dans le Midi a produit, dit le Courrier de Lyon, qui garantit l'exactitude de ses renseignements, ses résultats naturels et prévus, c'est-à-dire une très grande surexcitation que les fauteurs de désordre ont cherché à exploiter. Deux des coryphées avoués du parti démocratique auraient déclaré dans une réunion qu'avant la fin de janvier, un mouvement général aurait renversé l'Assemblée, et qu'aucun moyen ne serait négligé pour atteindre le but.

Sous les auspices du comité de la rue Grégoire, qui n'a pas cessé, quoi qu'on en dise

de fonctionner, le parti de la Commune est complètement organisé à Lyon, dont chaque arrondissement a été divisé en sections, d'après un plan que les délégués de ce comité ont été chargés d'appliquer dans la plupart des départements du Midi ; c'est que ce parti est prêt à se lever comme un seul homme, du moment où les circonstances paraîtront favorables.

Ce qui est vrai encore, c'est que les perturbateurs ont un point d'appui tout trouvé et comme un cadre officiel tout formé dans plusieurs de nos administrations locales, composées sous l'influence dont nous parlions plus haut, ou qui ont montré pour les agissements de cette faction une indulgence qui ressemble fort à de la connivence et qui, dans tous les cas, est une raison plus que suffisante pour ne pas compter de leur part sur une répression énergique.

En résumé, dit la feuille lyonnaise : La tranquillité matérielle est complète à Lyon; mais elle n'a d'autre garantie que la présence d'une armée vigoureusement commandée. Du jour où cette force protectrice disparaîtrait ou serait éloignée, la démagogie reprendrait ses anciennes allures, comme un ressort combiné se détend quand le poids qui pressait sur lui est enlevé.

De tels avis ne sont pas à négliger. Qu'on en fasse donc profit.

Voir aux dernières nouvelles

On assure que les ministres, vivement préoccupés de la nécessité de prévenir le retour de crises semblables à celle à laquelle nous venons d'échapper, se proposeraient d'insister vivement auprès de M. Thiers, pour le décider à ne venir se mêler aux débats de l'Assemblée que dans les conditions suivantes : lorsque, dans une discussion importante, ils sentiraient le besoin de s'appuyer de la parole du chef du gouvernement, ils demanderaient la remise au lendemain, en annonçant leur intention de réclamer son intervention personnelle. Ce mode de procéder rentrerait tout à fait dans les termes de la situation qu'a faite au président de la République la proposition Rivet.

On nous écrit de Versailles, le 21 janvier :

Je n'ai pas à vous faire l'analyse détaillée de la séance d'aujourd'hui, car je ne doute pas que vous ne publiez le compte rendu in extenso. D'ailleurs, je ne sais si j'en aurais le courage. Il n'y a qu'un mot qui puisse résumer cette séance beaucoup trop longue, quoiqu'elle n'ait guère duré plus d'une heure : Triste ! triste !

Le dénouement était prévu dès le premier moment ; comme je vous l'écrivais hier, la mise en scène seule pouvait présenter quelque intérêt ; encore fallait-il, pour s'y laisser prendre, oublier la situation poignante de notre pauvre pays. C'est quand le Prussien est là, qui veille sur son gage avec l'insolente affectation que l'on sait ; quand l'Internationale se réveille, dresse ses listes de mort et prépare ses tombes ; c'est à ce moment que ce que nous sommes réduits à appeler, dans notre langage de décadence, le pouvoir, le gouvernement, est mis en question, au risque d'achever l'œuvre de désorganisation, de décomposition de-

puis si longtemps commencée ! Mais plus le fait est déplorable et navrant, plus il importe de constater sur qui doit en retomber la responsabilité ; je n'ai pas d'autre but en vous écrivant aujourd'hui.

N'oublions pas que si M. le président de la République a été amené à faire cet esclandre, c'est le vote de ses amis qui lui en a fourni l'occasion. C'est du côté où est close la proposition Rivet et où se couve encore aujourd'hui, assurément, la proposition Picard, que sont partis la plupart des votes contraires au projet du gouvernement. M. Gambetta et tous ses amis de tous les degrés ont travaillé ardemment à le faire rejeter. Mais est-il besoin de faire remarquer, d'autre part, que la question était une question d'impôt, devait être discutée et votée par l'Assemblée en toute indépendance, sans que le chef de l'Etat eût à y intervenir et surtout à en faire une question politique ?

Mais la gauche, étonnée de son triomphe et n'étant pas prête à en tirer parti immédiatement, comprit tout de suite qu'il fallait prolonger un provisoire qu'elle compte exploiter jusqu'au moment où elle pourra le remplacer.

La majorité, quoique frappée de l'extrême susceptibilité dont avait fait preuve M. le chef du pouvoir exécutif, ne demandait qu'à se prêter à un arrangement, pour mettre fin le plus tôt possible à une crise qu'elle n'avait nullement provoquée. Mais elle ne voulait faire que le nécessaire, et n'était pas animée du zèle de repentir qui échauffait la gauche. C'est ainsi du moins que je m'explique la différence entre les ordres du jour présentés à l'Assemblée, et notamment l'intervention quelque peu étrange de M. Desseilligny. L'honorable grand-père de l'ancien président du Corps législatif avait, une heure auparavant, signé le texte proposé par M. Balbie, et la surprise fut grande quand on le vit monter à la tribune pour en lire un autre perfectionné, suivant l'expression de M. de Kerdrel. Cette surprise avait un caractère assez désobligeant qui s'explique fort bien, car on savait, à n'en pouvoir douter, que le perfectionnement de texte avait été, sinon inspiré, tout au moins complètement approuvé par M. Gambetta lui-même.

Malgré ce fâcheux incident, et quoique la lecture de la démission eût été faite au début de la séance, à la demande formelle de M. le ministre de l'intérieur, au nom de M. Thiers, malgré les phrases de M. Laboulaye, le désir de mettre fin à ce débat pénible était tel de la part de la majorité, qu'elle consentit à accepter une modification de rédaction pour rallier à son ordre du jour la quasi-unanimité de l'Assemblée.

Quelques-uns de ses membres seulement crurent devoir ne pas consacrer par leur vote cette concession extrême. Ce furent : MM. Dahirel, le duc de Bisaccia, le vicomte de Lorgeril, le marquis de Franclieu, le général du Temple, et, m'a-t-on affirmé, MM. de Pioger et Cornulier-Lucinière (1).

(1) Plusieurs journaux nomment en outre MM. d'Aboville, Fresneau, Galloni d'Istria.

Le nombre des abstentions a été d'une soixantaine, autant que j'en ai pu juger.

Après une suspension de séance d'une heure environ, les membres du bureau délégués auprès de M. le président démissionnaire, et qui y avaient été accompagnés par presque toute la gauche, rapportèrent la réponse attendue : M. Thiers consentait à garder le pouvoir et ses ministres leurs portefeuilles.

D'une part, la dignité de l'Assemblée, pas plus que celle de M. le président du provisoire, n'a rien à y gagner, au contraire ; d'autre part, l'issue pouvait en être plus sérieuse, comme il est permis de le préjuger à divers indices, par exemple, l'examen des deux hypothèses, par M. Balbie, le mot « refuse », maintenu dans les ordres du jour. Enfin M. Thiers lui-même semble se l'être interdit, car d'abord il s'était borné à la menace de donner sa démission ; une seconde fois il avait été jusqu'à l'écrire, puis l'avait déchiré ; hier la démission écrite a été envoyée à l'Assemblée ; désormais, si de nouveau il croyait devoir la renouveler, il ne resterait plus qu'à la maintenir.

Au retour de la députation qui était allée trouver M. Thiers, et après le vote de l'Assemblée, un député s'écria assez haut : E fini à la commedia. En vérité, rien ne saurait mieux caractériser la journée d'hier.

Saviez-vous que nous avions failli perdre aussi M. Léon Say ? Le préfet de la Seine voulait aussi faire son petit coup d'Etat et avait envoyé sa démission en même temps.

Esperons que ces « manières » ne sont pas pour se poser en futur président de la République.

On me raconte qu'à toute éventualité, plusieurs membres de la droite et du centre droit étaient allés trouver M. le maréchal de MacMahon pour lui offrir le pouvoir.

Le maréchal aurait répondu que son avis était de faire revenir M. Thiers sur sa décision, mais que s'il était nécessaire, comme citoyen et comme soldat, il mettrait son épée au service de l'Assemblée souveraine.

Le duc d'Anmale n'a pas eu besoin d'être interrogé. On était trop sûr de son consentement.

Informations-Nouvelles

Voici dans quels termes le Journal officiel annonce que les ministres démissionnaires ont repris leurs portefeuilles :

Hier, à l'issue de la séance de l'Assemblée nationale, les ministres avaient remis leurs démissions au président de la République, qui les avait acceptées. Ayant été compris aujourd'hui, d'après la déclaration de M. le vice-président comte Benoist-d'Azy, dans le langage exprimé par l'Assemblée nationale et le président de la République, les ministres ont accepté de reprendre leurs portefeuilles.

On croit, à Versailles, que les négociations engagées avec la Prusse, pour le rapatriement des soldats français condamnés pendant leur captivité pour délit de droit commun, vont aboutir. Toutefois, M. de Moltke exigerait que la peine à laquelle ces soldats ont été condamnés en Prusse leur fût continuée en France.

Toujours généreux et bons, les Allemands !

On écrit de Marseille, 20 janvier : Rien n'est venu expliquer les formidables précautions prises par l'autorité militaire. La ville est calme, et l'agitation provoquée par le projet d'impôt sur les matières premières s'est apaisée. Une note de M. de Kératry, communiquée hier aux journaux, s'exprime ainsi :

Plusieurs journaux interrogent l'Administration sur la situation du département. L'Administration répond qu'il n'y a aucun sujet de crainte actuel, mais qu'elle a cru devoir prendre toutes les précautions utiles en vue d'éventualités qui viennent à se produire. Le meilleur procédé, pour éviter des troubles, est, à mon avis, d'être décidé à les réprimer vigoureusement et d'avoir en main tous les moyens nécessaires pour cela.

La dernière crise politique qui vient d'avoir son dénouement à Versailles, a été suivie de toute apparence, le véritable motif des mesures en question.

Les Prussiens viennent de célébrer à Strasbourg par un grand bal, l'anniversaire de la proclamation de l'empire d'Allemagne. A minuit, au plus fort de la fête, une grande glace s'est détachée du mur et est allée frapper à la tête le général prussien Fransecky. Cet accident de glace brisée est parfois regardé comme un présage, et a été fort remarqué.

Les ministres de la guerre et de la marine continuent à s'occuper de tous les détails des divers services de leur département respectif.

Le général de Cissey a fait inscrire au programme de Saint-Cyr cet article : « A partir de juin 1873, tous les candidats à l'Ecole militaire devront écrire et parler correctement l'allemand.

Des courtes sur la littérature, la philosophie et l'art militaire allemand seront professés en allemand à l'Ecole, et chaque élève devra être à même de les suivre sans difficulté.

Quant à l'amiral Pothuan, il fait professer également l'allemand à l'Ecole navale de Brest, et prend ses dispositions pour que le malais y soit également enseigné. Le gouvernement voudrait que cette langue, fort simple, fut comprise de nos officiers de marine, appelés à naviguer dans les mers de l'Orient, où l'idiome malais est parlé par plus de cent millions d'individus.

Nous ne sommes pas étonné, dit le XIXe Siècle, du démenti officieux donné par le gouvernement au bruit répandu de l'aliénation du monopole des tabacs en faveur de MM. de Rothschild ; le produit de ce revenu est, en effet, tout à fait insuffisant pour permettre la réalisation du marché en question.

D'après ce qui se disait, les banquiers auraient eu à payer immédiatement la dette de 3 milliards, et auraient, pendant trente ans, exploité, pour se couvrir de leur avance et de leurs intérêts, la ferme des tabacs. Or, l'exploitation de ce monopole coûte actuellement :

Table with 2 columns: Item, Amount. Rows include personnel (1,849,350 f.), material and other expenses (17,305,350 f.), Algeria (15,783,000 f.), and purchase/transport costs.